

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIIN 2024
Délibération n°2024-22

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite d'une convocation en date du 12 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Nb de membres en exercice : 15
Nb de membres présents : 12
Nb de suffrages exprimés : 12
Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0
Nul : 0

Présents : Mmes et Mrs DEJAIGHER Nadine - DEMOURY Christelle - ELSÉN Valérie - GODAR Bernard - GOLAWSKI Jacques - HOURIEZ Lucie - HUMEZ Frédéric - PERCHE Isabelle - SELLIE Laurent - TRUNET Françoise - VANDENBOSSCHE Alain et ZAJAC Geneviève

Absents Excusés : Mme et Mrs BUTTIN POIVRE Loraine - DOUILLET Julien et LYSONICK Alain

Secrétaire : ZAJAC Geneviève

Objet : Tarif de la caution du terrain de tennis

La séance ouverte,

Monsieur le Maire rappelle que le terrain de tennis est ouvert aux Quiérysiens exclusivement, du 1^{er} avril au 30 novembre. L'accès à ce court est gratuit, mais il est demandé une caution de 40€ pour la clef de la porte. Cette caution est restituée lorsque la clef est rendue en mairie en fin de saison. Dans le cas contraire, la caution est encaissée.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour changer le barillet de la porte d'accès au court de tennis avec des clefs non reproductibles et pour revoir le tarif de la caution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **Fixer le prix de la caution pour la clef de la porte du terrain de tennis à 100 € (cent euros)**
- **Ne donner les clefs qu'à des Quiérysiens et aux associations Quiérysiennes, moyennant un chèque de caution. Pour les Quiérysiens, le chèque devra être au nom du Quiérysien (pas de chèque au nom d'une association ou d'une société)**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance

